

PROCES VERBAL

DU COMITE SYNDICAL LE 18 OCTOBRE 2023 A AIMARGUES

Séance du 18 octobre 2023

Date de convocation : 10 octobre 2023 Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 35 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 34

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (Mme Pradeille à M. Bénézèch, M.

Franc à M. Périsse, M. Spéziale à M. Tempier, M. Estéban à M. Calvet) Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : o Procuration non retenue : 1 (M. Chambellan procuration non conforme)

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 34/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

<u>Titulaires avec voix délibérative</u>: Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Florent Martinez, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, André Brundu, Mylène Cayzac, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsse, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézèch, Thierry Agnel, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Cécile Marquier, Alain Thérond, Loïc Fataccioli, Jacques Gravegeal, Denis Devriendt, Yves Person, Christophe Calvet.

<u>Suppléants avec voix délibérative</u>: Nathalie Gros-Chareyre, Rodolphe Rubio, Jean-François Laurent, Pascal Chabert, Florian Tempier.

Suppléants sans voix délibérative : Chantal Villanueva.

Absents excusés: Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Marielle Népoty, Pascale Bouillevaux-Bréard, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Alain Bailleu, Jean Denat, Annick Chopard, Jérémy Pérédes, Jean-Paul Franc, Magali Pradeille, Angel Pobo, Julien Cohen-Solal, Michel Chambellan, Pascale Fortuna-Deschamps, Jacky Rey, Agnès Roy, Angélique Rouressol, Emelyne Hubert, Bernard Croze, Sandrine Guy, Fabienne Dhuisme, Ivan Couderc, Bernard Chluda, Pierre Soujol, Patrice Spézial, Fabrice Fenoy, Jean-Jacques Estéban, Jérôme Boisson, Patrick Mary, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier, Julie Croin, Marie Pellet-Laporte, Joëlle Ruivo, Dominique Lonvis.

Conseil de développement :

Présents : Robert Lefort, Claude Constant

Excusés : Bernard Rouger

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents : Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents : Excusés : M. Martinez ouvre la séance par un mot d'accueil puis il vérifie le quorum et donne lecture des procurations.

Quorum : Le quorum étant vérifié, la séance peut commencer.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. M. Jacques Gravegeal est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote:

Vote pour : 38
Abstention : 0
Vote contre : 0

En préambule, M. Frédéric Cambessédès, Chargé de mission pour la mise en œuvre des politiques de contractualisation fait une présentation des résultats du CTO 2022-23 et du CRTE Vidourle Camargue 2023.

> Contrat territorial Occitanie 2022 et 2023 = 117 opérations inscrites au PO 2022-2023

- 62 dossiers ayant fait l'objet d'une subvention régionale en 2022 pour un montant total de 2 913 844 €
- 28 dossiers ayant fait l'objet d'une subvention régionale durant le 1er semestre 2023 : pour un montant total de 1 163 234,52 €
- 27 dossiers déposés (au 01/07/23) auprès des services de la Région et en cours d'instruction représentant 3,2 M € sollicités
- 1 pré-sélection au fonds ATI FEDER pour la création d'une crèche de 20 places à Entre-Vignes pour un montant prévisionnel de 289 603€

> CRTE 2023 Vidourle Camargue (Gard)

52 projets 2023 des communes et EPCI pour un montant total de 4,6 millions d'euros

Rappel sur la « Dotation Innovation Expérimentation »

FICHE Mobilités durables :

- 1. Soutenir des projets de mobilité impliquant des innovations technologiques tout en répondant aux enjeux de pollution et de climat, par exemple :
 - Matériel et mobilier urbain d'aires de covoiturage et/ou en faveur de la multimodalité (arrêt de bus, jonction, etc.) ;
 - Systèmes de transport intelligents (STI).
- 2. Soutenir de nouvelles démarches promouvant la mobilité cyclable, la voiture partagée, la mobilité solidaire tout en répondant aux enjeux de pollution et de climat, par exemple :
 - Création de boxes sécurisés et/ou équipés pour les vélos (kits de réparations, consignes, prises de rechargement, bornes de services, système de surveillance, etc.).

FICHE Sobriété énergétique:

- 1. Soutenir des activités innovantes en matière de développement d'énergie renouvelables et de sobriété énergétique ;
- 2. Créer des unités de production de nouvelles énergies renouvelables sur le territoire ;
- 3. Soutenir le développement d'éclairage public intelligent et économe (renouvèlement en LED, régulation de l'intensité lumineuse) ;
- 4. Soutenir le développement d'un réseau complémentaire de bornes de recharge de véhicules électriques/ vélos à assistance électrique intégrant un mode de gestion innovant et expérimental.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 12/07/2023:

Le compte rendu validé par le secrétaire de séance Mme Josiane ROSIER-DUFOND et M. Le Président, le 12 juillet 2023 est soumis à approbation.

Résultat du vote :

Vote pour : 38 Abstention : 0 Vote contre : 0

Informations sur le Bureau syndical du 3 octobre 2023 :

Délibérations prises par délégations :

- 1. Demande d'une aide forfaitaire pour le fonctionnement 2024 du PETR Vidourle Camargue auprès du département du Gard
- 2. Adhésion à la nouvelle convention Prévention des risques professionnels
- 3. Adhésion à la nouvelle convention Médecine prévention

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

Délibérations:

- 1- Modification de la délibération n°2022-10-478 pour la demande de financement au titre du dispositif LEADER Animation et fonctionnement du GAL (PDR 2014-2020 et PSN 2023-2027)
- 2- Modification de la délibération $n^{\circ}2023-07-519$ pour la demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du PDR 2014-2022
- 3- Adhésion au CRTLO 2023-2026 dans le cadre de la destination Vignobles et découvertes
- 4- Validation de l'avenant « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » de la commune d'Aimargues
- 5- Validation du contrat « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » de la commune de Gallargues-Le-Montueux

Questions diverses:

6- Information sur les travaux du conseil de développement

DELIBERATIONS:

1- Modification de la délibération n°2022-10-478 pour la demande de financement au titre du dispositif LEADER – Animation et fonctionnement du GAL (PDR 2014-2020 et PSN 2023-2027)

Rapporteur: M. Agnel

Le département du Gard ayant délibéré une aide forfaitaire hors assiette éligible LEADER pour l'animation et le fonctionnement du GAL 2023 et au titre du fonctionnement du PETR, il convient de le retirer du plan de financement présent dans cette délibération.

Plan de financement LEADER global	Assiette éligible	Taux	Assiette hors dossier 19.4
Europe	82 508,57 €	80%	-
Région	10 313,57 €	10%	-
Département 34	5 156,78 €	5%	_
Département 30	5 156,79 €	5%	4 843,21 €
Autofinancement	0,01 €	0,00001%	
PETR	5 156,80 €	5%	2 336,91 €
Total	103 135,72 €		7 180,12 €

L'autofinancement du PETR remplace son intervention d'un montant de 5 156,79€.

Siège: 83 rue Pierre Aubanel 30470 AlMARGUES
Tél. secrétariat: 04 34 14 80 00 – contact@petr-vidourlecamargue.fr

Une aide forfaitaire de 13 000€ hors assiette LEADER pourra être attribuée au titre du fonctionnement global du PETR par le département du Gard (déjà attribuée). Le comité syndical n'a pas de question.

Il est proposé au Comité Syndical:

- · D'adopter le plan de financement,
- **D'autoriser** le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et les départements du Gard et de l'Hérault pour l'opération citée en objet,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour: 38 Abstention: 0 Vote contre: 0

2- Modification de la délibération n°2023-07-519 pour la demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du PDR 2014-2022

Rapporteur: M. Agnel

Le département du Gard ayant délibéré une aide forfaitaire hors assiette éligible LEADER pour l'animation et le fonctionnement du GAL 2023, il convient de le retirer du plan de financement présent dans cette délibération. De plus, l'instruction du dossier déposé par l'autorité de gestion apporte quelques modifications sur les dépenses retenues et le plan de financement.

Plan de financement LEADER PDR 2014-20	Assiette éligible	Taux
	7 333,28 €	40%
Europe	14 791,17 €	80%
	9 920,17 €	54%
Région Occitanie	1 848,90 €	10%
Département 34 (obtenu)	616,56 €	3,3%
Département 30 (obtenu)	616,57 €	3,3%
Autofinancement PETR	1 232,34 €	6,7%
	18 486,60 €	
Total	18 488,97 €	

Le montant total éligible évolue de 18 446,60€ à 18 488,97€.

Pour information, le montant attribué pour l'ingénierie région (CTO) sera du même montant qu'en 2022 soit 34 674,74 \in sur 35 079,83 \in demandé.

Il n'y a pas de remarque du comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'adopter les dépenses et le plan de financement pour l'opération citée en objet,
- **D'autoriser** le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote:

Vote pour : 38 Abstention : 0 Vote contre : 0

3- Adhésion au CRTLO 2023-2026 dans le cadre de la destination Vignobles et découvertes

Rapporteur: Mme Rosier-Dufond

Le territoire a été reconnu comme destination Vignobles et Découvertes sur avis favorable du Conseil Supérieur de l'Œnotourisme Français (CSO), ATOUT FRANCE, l'agence nationale de développement touristique en 2020 et est en cours de renouvellement 2023-2026.

Dans le cadre de la stratégie marketing de filières qu'il développe afin de contribuer à l'attractivité des destinations, le CRTLO s'engage aux côtés de la Région Occitanie à valoriser l'agritourisme afin de créer une véritable synergie entre activité agricole et tourisme en proposant des moyens et outils mutualisés (formation, marketing, communication, veille et prospectives, transition des activités, etc.)

Le financement de ce plan d'action prévoit une participation de 250 € de chaque destination Vignobles et découvertes, objet de la délibération proposée.

Il est proposé également que cette proposition soit validée et prolongée de manière tacite jusqu'en 2026.

L'assemblée approuve l'adhésion au CRTLO.

Il est proposé au Comité syndical:

- D'approuver l'adhésion 2023 au CRTLO dans le cadre de la destination Vignobles et découvertes Vidourle Camargue jusqu'en 2026,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote:

Vote pour : 38
Abstention : 0
Vote contre : 0

4- Validation de l'avenant « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » de la commune d'Aimargues

Rapporteur: M. Martinez

Dans le cadre de Bourg-Centre Occitanie, le PETR Vidourle Camargue soutient l'élaboration des pré-candidature, candidatures et avenants au dispositif en question par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

Au même titre que les communautés de communes, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature et avenant afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

La commune d'Aimargues est aujourd'hui en mesure de déposer son avenant final pour la période 2022-2028 et de les soumettre au vote de la prochaine commission permanente de la Région Occitanie du 20 octobre 2023.

Il s'agit, suite à la validation du comité de pilotage du 14 septembre 2023, de délibérer pour chaque partenaire signataire.

M. Martinez rappelle que les contrats Bourg-Centre sont l'occasion pour les communes d'une réflexion à moyen terme (2022-2028) sur leurs orientations et qu'ils apportent le soutien financier à leurs réalisations.

Il n'y a pas de question des élus.

Siège: 83 rue Pierre Aubanel 30470 AIMARGUES
Tél. secrétariat: 04 34 14 80 00 — <u>contact@petr-vidourlecamargue.fr</u>

Il est proposé au comité syndical:

- **D'adopter** la version définitive de l'avenant Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 pour la commune d'Aimargues,
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 pour la commune d'Aimargues,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote:

Vote pour : 38 Abstention : 0 Vote contre : 0

5- Validation du contrat « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » de la commune de Gallargues-Le-Montueux

Rapporteur: M. Martinez

Dans le cadre de Bourg-Centre Occitanie, le PETR Vidourle Camargue soutient l'élaboration des pré-candidature, candidatures et avenants au dispositif en question par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les services de la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales.

Au même titre que les communautés de communes, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature et avenant afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

La commune de Gallargues-Le-Montueux est aujourd'hui en mesure de déposer son contrat finalisé pour la période 2022-2028 et de les soumettre au vote de la prochaine commission permanente de la Région Occitanie du 20 octobre 2023.

Il s'agit, suite à la validation du comité de pilotage du 14 septembre 2023, de délibérer pour chaque partenaire signataire.

L'assemblée approuve le projet de contrat.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'adopter** la version définitive du contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 pour la commune de Gallargues-Le-Montueux,
- D'autoriser le Président à signer le contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 pour la commune de Gallargues-Le-Montueux,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote:

Vote pour: 38 Abstention: 0 Vote contre: 0

Information sur les finances et besoin d'ingénie œnotourisme

A la suite du vote des délibérations, M. le Président Pierre Martinez propose à M. Agnel, vice-président aux finances du PETR, de faire un point sur la préparation du budget 2024 et les perspectives 2025.

M. Agnel fait part des réflexions menées par le bureau du 3 octobre dernier qui appellent les EPCI membres à débattre sur les orientations à donner pour le bon fonctionnement de la structure. Deux points sont à aborder :

- les prévisions du budget 2024
- les moyens d'ingénierie tourisme.

En effet, les prévisions de dépenses de fonctionnement accusent une hausse certaines pour 2024 :

- Revalorisation du point d'indice pour le personnel,
- Augmentations des prestations du CDG 30 pour la médecine professionnelle et du service de prévention des risques,
- Projection en 2025 puis 2026 pour la participation au financement de l'assurance prévention et prévoyance pour les agents,
- La prise en charge dans le cadre de LEADER de 20% en autofinancement des salaires des animateurs.

L'exercice 2024 prévoit un manque de recettes prévisionnelles, ainsi que les années suivantes à la suite de ces changements.

De plus, la mission tourisme n'étant plus animé par l'agent mis à disposition par Gard Tourisme depuis 2 ans, un besoin important en ingénierie est attendu par les partenaires du label « Vignobles et découvertes ».

Plusieurs propositions financières sont en discussion afin de permettre le bon fonctionnement de la structure à plus ou moins long terme.

Les communautés de communes devront se prononcer sur la meilleure stratégie d'évolution des financements et d'évolutions des postes et des missions en prévision du prochain bureau programmé le mardi 28 novembre.

M. Thierry Féline informe que ce point est à l'ordre du jour du prochain bureau de la CC Terre de Camargue.

QUESTIONS DIVERSES

6- Information sur les travaux du conseil de développement

Monsieur Le Président informe sur l'évolution des membres et sur les travaux du conseil de développement :

Nouveaux membres:

- Bernard DIREXEL (CCPL),
- Stéphanie GODET-GILBERT (CCPL),
- Nadège GAJIC (CCPC)

Sièges en attente de renouvèlement :

- 1 siège pour la CCRVV : à la suite du départ d'Éric MORO
- 2 sièges pour la CC Terre de Camargue : À la suite de l'exclusion de Philippe SARRUS et à la suite de la démission prononcée de Thierry SIMON

3 nouvelles commissions ont été choisies :

- Tiers-lieux
- Accès aux soins
- Gestion des déchets

Les points à l'ordre de jour ayant été examinés, la séance est levée.

Prochaines dates à retenir :

- Bureau syndical : mardi 28 novembre à 11h
- Comité syndical : mercredi 13 décembre à 18h

Fait à Aimargues, le 20 octobre 2023,

Le Secrétaire de séance, Jacques Gravegeal,

Le Président, Pierre MARTINEZ



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VIDOURLE CAMARGUE

Siège: 83 rue Pierre Aubanel 30470 AIMARGUES

Tél. secrétariat : 04 34 14 80 00 – contact@petr-vidourlecamargue.fr